

TOWARDS GREATER TRANSPARENCY: RAISING THE BAR OF PUBLIC UNDERSTANDING

Chers Collègues,

Parler de transparence quand on parle du Renseignement peut paraître un oxymore. Et, c'est pourtant le défi que les états démocratiques doivent relever. La question essentielle est de déterminer comment assurer une certaine transparence ou – je préfère le mot – une certaine ouverture et en même temps permettre aux services et aux organes de contrôle de travailler dans la discrétion indispensable.

Il ne s'agit pas pour moi de donner des leçons, mais bien d'évoquer quelques pistes de réflexion. Les leçons, je les réserve plutôt pour le football et peut-être, mais ce n'est pas certain, pour le Tour de France.

Il faut distinguer à mon avis deux étapes pour établir et augmenter la confiance du public dans l'action des services.

La première étape, c'est l'existence d'un organe de contrôle. Nous appartenons tous ici à un organe de contrôle. Mais, cet organe de contrôle doit exercer ses missions pleinement.

Je me réfère à un article écrit il y a quelques années par H. Born et L. Johnson « Balancing operational efficiency and Democratic Legitimacy ». L'organe de contrôle doit être indépendant à la fois du gouvernement et des services mais aussi au-delà de la mêlée politique. Il doit aussi disposer des pouvoirs d'investigations très larges et également de moyens matériels et humains suffisants. Mais, au-delà de ces conditions minimales, l'organe de contrôle doit mener ses enquêtes de manière objective et professionnelle. Les constatations de fait doivent être pertinentes et vérifiées et établies par des personnes ayant connaissance du secteur. Cela implique une bonne préparation de l'enquête, c'est-à-dire, une stratégie d'enquête :

- fixer les bons objectifs de l'enquête ;
- poser les bonnes questions et identifier les bons interlocuteurs ;
- de la rigueur dans l'enquête elle-même ;
- un rapportage complet, nuancé, critique mais constructif.

Je me permets de dire que le Comité belge, dans la plupart des enquêtes, transmet un « draft » de ses constatations de fait aux services pour leur permettre de réagir et éventuellement de compléter leurs réponses. Ce n'est qu'après la réponse des services qu'un rapport définitif est établi et transmis au Parlement et aux ministres. Cette méthode de travail a pour effet à la fois de rassurer les services, mais aussi d'établir ou de rétablir la confiance de l'opinion publique qui sait que les services doivent travailler dans la discrétion,

mais aussi qu'ils sont contrôlés et que le contrôle est sérieux. L'existence même d'un contrôle efficace augmente la légitimité des services dans le public, mais aussi, la confiance du public à l'égard des services et de leurs actions.

La deuxième étape, c'est une forme d'ouverture de nos rapports. Je dis « forme d'ouverture » parce qu'évidemment, seuls les rapports déclassifiés sont rendus publics. Le rapport qui sera consulté par la presse et le public est et doit rester un rapport déclassifié. La plupart de nos enquêtes sont disponibles, après discussion au Parlement, sur le site Web dans une version déclassifiée. Le Comité a déjà pu constater dans le passé que la publication rapide sur son site Web d'enquêtes déclassifiées empêchait la diffusion de rumeur ou « tuait dans l'œuf » la plupart des rumeurs.

De plus, le Comité présente chaque année son rapport au Parlement avec une synthèse des enquêtes réalisées. Cette présentation a pour effet le plus souvent de rassurer l'opinion publique puisqu'elle peut constater à la lecture des rapports que le contrôle n'est pas purement formel « window dressing ».

Mais l'ouverture doit aussi venir des services. On constate une attitude différente de la part des deux services belges. La Sûreté de l'Etat publie depuis plusieurs années maintenant un rapport d'activités. Le Service général du Renseignement militaire ne publie pas encore de rapport d'activités mais son chef a donné, à plusieurs reprises, des interviews dans la presse

écrite. Les deux services ont fait preuve, les dernières années, d'une plus grande ouverture se rendant compte que l'absence totale d'ouverture se montre de plus en plus contreproductive dans une civilisation d'information. Je ne voudrais cependant pas tomber dans l'angélisme et dire que tout est parfait. Gagner la confiance des services et en même temps de l'opinion publique n'est pas facile, je l'ai dit, en préambule. C'est aussi un travail qui n'est jamais terminé. Les services peuvent constater, par la lecture de nos rapports, que le contrôle n'est pas dirigé contre eux et qu'une ouverture sur leurs activités est nécessaire. La presse et le public comprennent aussi, de mieux en mieux, que le secret est indispensable pour l'action efficace des services et qu'un organe de contrôle a accès à ces secrets et que cet organe peut être le garant que le secret est utilisé pour protéger nos concitoyens contre les menaces de toute nature auxquelles nos services démocratiques sont confrontés.